



Règlement du Club des Goûteurs

Article 1 – Définitions :

Les termes commençant par une majuscule et utilisés dans le présent Règlement auront le sens qui leur est donné ci-après.

« ALDI » : désigne la société ALDI qui propose et assure la gestion du Club des Goûteurs, à savoir ALDI ANALYTICS, société immatriculée au RCS de Meaux sous le numéro 531 869 303 et dont le siège social est situé au 527 rue Clément Ader Parce d'Activité de la Goële, 77230 Dammartin-en-Goële.

« Club » : désigne le Club des Goûteurs ALDI.

« Règlement » : désigne l'ensemble des présentes conditions régissant le Club des Goûteurs ALDI.

« Membre » : désigne la personne ayant valablement adhéré au Club des Goûteurs ALDI.

« Client » : désigne la personne physique cliente de l'enseigne ALDI

Article 2 – Conditions d'adhésion au Club :

2.1 Conditions d'adhésion pour les Clients

Le Club est public. L'adhésion au Club est volontaire, gratuite et personnelle.

L'adhésion au Club est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine et ayant une adresse électronique personnelle.

Les membres doivent à minima remplir les conditions suivantes :

- Etre une personne physique ;
- Etre une personne majeure âgée d'au moins 18 ans ;
- Disposer d'un compte Facebook

Pour devenir Membre du Club, le processus de sélection se déroule en deux temps : le Client doit en premier lieu manifester son intérêt à participer aux sélections des nouveaux goûteurs à chaque saison en répondant aux questions sur le site Internet ALDI du Club des Goûteurs <https://cloud.info.aldi.fr/Communaute-aldi> ; ensuite, au démarrage de chaque saison, le Client doit proposer sa candidature sur cette même page via un lien personnel qui lui sera adressé par email. Si sa candidature est retenue, le Client sera invité à rejoindre le groupe Facebook privé « Le Club des Goûteurs ALDI – Saison 1 ».

2.2 Modalités de Participation au Club

Parmi tous les candidats, seuls 1000 consommateurs seront sélectionnés à chaque saison de tests. Ces 1000 testeurs deviendront membres du groupe Facebook « Le Club des Goûteurs ALDI – Saison 1 ».

Pour candidater, le Client doit cliquer sur le lien hypertexte présent dans le mail d'invitation pour accéder au formulaire de candidature. Il doit prendre connaissance du Règlement du Club et l'accepter.

Si le formulaire est erroné, incomplet, ou si la connexion est interrompue avant la validation du formulaire, la demande d'adhésion ne sera pas prise en compte. Si l'ensemble des conditions d'adhésion ne sont pas respectées, l'adhésion sera refusée.

Article 3 – Participation au Club :

3.1 Avantage du Club



Le Club permet au Membre de :

- tester des produits proposés par ALDI,
- participer aux éventuelles enquêtes d'ALDI en partageant son avis sur des services ALDI, des produits de marque ALDI, ou encore de nouveaux services et produits qu'ALDI souhaiterait lancer.

3.2 Participation aux enquêtes

Pour participer aux tests, le Membre recevra un colis dans un relais-colis de son choix, ainsi qu'un e-mail de la part d'ALDI lui demandant de renseigner un ou plusieurs questionnaire(s) électronique(s). Il recevra également des informations via le groupe Facebook « Le Club des Goûteurs – Saison 1 »

Pour soumettre son avis, le Membre doit compléter et valider le questionnaire selon les modalités et délais précisés dans l'email. Une fois validées, les réponses au questionnaire ne pourront plus être modifiées.

Le Membre ne peut répondre qu'une seule fois à un questionnaire. En cas de réponses multiples, seule la réponse au premier questionnaire sera prise en compte.

Le Membre s'interdit d'apporter une réponse qui ne respecterait pas les dispositions légales en vigueur, et notamment qui contreviendrait à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Toute réponse revêtant notamment un caractère raciste, pornographique, injurieux, incitant à la haine et/ou à la violence, entraînera l'exclusion et la responsabilité du Membre.

Il est rigoureusement interdit par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier le dispositif d'une enquête, notamment afin d'en modifier les résultats.

Les questionnaires sont adressés à tous les membres du groupe Facebook « Le Club des Goûteurs – Saison 1 » ?

Les réponses aux questionnaires sont anonymisées et font l'objet d'une étude statistique par ALDI. Les résultats anonymisés sont communiqués aux Membres à titre informatif.

Il est précisé qu'ALDI est libre de tenir compte des résultats d'une enquête, le cas échéant en tout ou partie.

3.3 Participation à la loterie de fin de saison

A chaque saison, chaque Membre est éligible à la loterie de fin de saison du Club des Goûteurs dès lors qu'il a complété et renvoyé tous ses questionnaires sur les produits reçus. Les Membres qui auront partagé les avis les plus détaillés, riches et inventifs se verront attribuer deux tickets à la loterie et auront donc deux fois plus de chance de gagner. Les gagnants seront informés par email. Les lots seront envoyés à leur domicile.

Article 4 – Fin de l'adhésion au Club :

Chaque saison de test durera en moyenne 4 mois. Le consommateur reste membre du Club mais ne sera pas nécessairement recontacté à la prochaine campagne.

L'adhésion du Membre pourra prendre fin dans les cas suivants :

- Si le Membre se désinscrit du Club,
- Si le Membre a enfreint le présent Règlement.

Pour se désinscrire du Club, le Membre doit effectuer une demande écrite par e-mail à l'adresse suivante « clubdesgouteurs@aldi.fr ». Sa demande sera traitée dans les meilleurs délais.

Article 5 – Propriété intellectuelle :

Dans le cadre du Club, ALDI est susceptible de partager avec les Membres des éléments protégés ou susceptibles d'être protégés par le droit de la propriété intellectuelle, tels que des logos, des marques, des images, des textes, des dessins, des modèles, et d'autres signes distinctifs.

Le Membre s'interdit toute utilisation, représentation, modification, reproduction, dénaturation, totale ou partielle de ses éléments par quelque procédé que ce soit, et sur quelque support que ce soit, sans l'autorisation expresse écrite d'ALDI.

Article 6 – Force majeure et évènement indépendant de la volonté d'ALDI :

ALDI ne saurait être tenue responsable si le fonctionnement du Club était impacté par un cas de force majeure ou un événement indépendant de sa volonté. Dans cette hypothèse, elle pourrait être amenée à suspendre, modifier ou stopper une enquête en cours, à modifier le présent Règlement, ou à mettre un terme au Club. Sa responsabilité ne



saurait être engagée de ce fait. En cas de modification du Règlement ou de clôture du Club, les Membres seront informés par tout moyen approprié.

Article 7 – Données personnelles :

Des traitements de données personnelles sont mis en œuvre dans le cadre du Club pour les finalités suivantes :

- La vérification du respect des conditions d'adhésion,
- L'envoi des formulaires de tests produits, le cas échéant personnalisés, pour recueillir l'avis du Membre sur les produits et services de l'enseigne ALDI,
- La réalisation de statistiques anonymes,
- L'envoi de communications, le cas échéant personnalisées, concernant les résultats des questionnaires et les prochaines enquêtes,
- Le traitement d'un changement de situation ou d'une demande de désinscription du Club,
- Le contrôle du respect du présent Règlement, le contrôle des fraudes, le cas échéant la gestion des exclusions,
- L'exercice de vos droits.

Les champs marqués d'un astérisque sont obligatoires pour valider votre candidature. A défaut, votre demande ne sera pas prise en compte.

Les données sont collectées directement auprès du Membre lors de son adhésion au Club. Pour la réalisation des finalités ci-dessus les données seront communiquées aux destinataires suivants :

- ALDI Analytics (Service Marketing et Communication) ainsi que ces agences de communications
- ALDI services (Service Data Protection)

Le responsable de traitement est ALDI Analytics dont le siège social est situé 527 rue Clément Ader, PA de la Goële, 77230 DAMMARTIN EN GOELE.

Les traitements de données à caractère personnel mis en œuvre sont juridiquement basés sur le consentement, sur l'exécution d'un contrat (acceptation du règlement) et/ou les obligations légales qui incombent à ALDI.

Lorsque le traitement de données à caractère personnel est fondé sur le consentement, vous pouvez retirer votre consentement à tout moment en adressant une demande écrite à l'adresse contact.dpd@aldi.fr

Les données collectées sont conservées, par défaut, pour une durée de la campagne à compter de leur collecte ou, le cas échéant, de notre dernier contact avec vous. ALDI conserve ces données pour une durée plus importante lorsque les obligations légales et réglementaires l'imposent.

Conformément au Règlement général sur la protection des données n°2016/679 et à la loi dite « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 dans sa dernière version, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement des données à caractère personnel qui vous concernent, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit à la portabilité de vos données et du droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès. Vous pouvez exercer ces droits en contactant le délégué à la protection des données par courriel à l'adresse suivant contact.dpd@aldi.fr

En cas de réclamation, vous disposez du droit de saisir la CNIL à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Article 8 – Réseau Internet :

ALDI rappelle aux Membres les caractéristiques et les limites du réseau et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des Membres à ce réseau.

Plus particulièrement, ALDI ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

ALDI ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs Membres ne pourraient parvenir à se connecter du fait de tout défaut technique ou de problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

Article 9 – Acceptation et modification du présent Règlement :

L'adhésion au Club vaut acceptation expresse et sans réserve du présent Règlement. Le Membre s'engage à en respecter tous les termes.



Le Règlement peut être modifié à tout moment par ALDI. Le cas échéant, le Membre sera informé du nouveau Règlement par tout moyen approprié.

Article 10 – Accès au Règlement :

Le présent Règlement est consultable gratuitement sur le lien hypertexte : <http://aldi.fr/découvrir-aldi/leclubdesgouteurs/règlement.html>.

Article 11 : Litiges

Les termes du présent règlement sont régis par la loi française.

Avant d'intenter toute action en justice contre ALDI, les Membres s'engagent à tenter de régler le différend à l'amiable.

A défaut de règlement à l'amiable, tout différend qui pourrait surgir sur la validité ou l'interprétation du présent règlement sera soumis aux tribunaux compétents français, sauf disposition contraire de la loi applicable.